

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 12/11/2009

Réception par le Prefet : 12/11/2009

Publication : 13/11/2009



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-14-7-5

Séance du vendredi 6 novembre 2009

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

FONDS D'ACTION CULTURELLE SOUTIEN AUX INSTITUTIONS ET LIEUX DE DIFFUSION

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, plus particulièrement son article 10 et son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 imposant la passation d'une convention à l'occasion du versement d'une subvention supérieure à 23 000 € en faveur d'organismes de droit privé,
- VU la délibération n° E6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2008-5-7-5 du 11 décembre 2008 relative au Budget Primitif 2009 en faveur du Développement Culturel,
- VU l'avis de la Commission de la Culture et du Patrimoine en date du 7 octobre 2009,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- valide les conventions de partenariat entre :
 - l'Etat, la Région, le Département, la Ville de Colmar et La Comédie de l'Est de 2009 à 2011
 - le Département et la Fédération HIERO pour 2009
- autorise le Président à les signer
- prend acte du projet du Réseau Résonances, en direction de la Petite enfance
- accepte l'engagement pluriannuel du Département à hauteur de 438 000 € pour le versement de la subvention à la Comédie de l'Est tel que prévu dans la convention soit 146 000 € par an de 2009 à 2011

- attribue à ces 3 associations des subventions pour un montant total de 487 000 €
- autorise le versement des subventions d'un montant total de **195 000 € en 2009 soit :**
 - ↳ 146 000 € pour la Comédie de l'Est
 - ↳ 40 000 € pour la Fédération Hiéro Mulhouse
 - ↳ 9 000 € pour le réseau Résonances

Le cas échéant, il est précisé que les crédits nécessaires seront prélevés sur la ligne prévue au budget du Département, à savoir :

- ↳ Programme D722, (fonctionnement hors AE) imputation 65-311-6574-2357-371, concernant le Soutien aux Institutions et Lieux de Diffusion pour un montant total de 49 000 €,
- ↳ Programme D822, (fonctionnement AE) imputation 65-311-6574-2358-371, concernant le Soutien à l'Association La Comédie de l'Est d'un montant total de 438 000€

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président



Rémy WITH

Adopté
voix contre
abstentions